

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 17 février 2020 à 19 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et monsieur le conseiller Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

SONT ABSENTS : *Nathalie Traversy, Jimmy Descôteaux et Steeve Desmarais*

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 26

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-02-043

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 ;
04. Dépôt des états des revenus et des dépenses au 31 décembre 2019 ;
05. Adoption des comptes payés et à payer ;
06. Période de questions ;

LÉGISLATION

07. Musée des Abénakis – Cocktail-bénéfice – Autorisation de participation ;
08. Soirée reconnaissance – Autorisation de participation ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

09. Abrogation de résolution – Résolution no. 2020-01-014 – Photocopieur – Autorisation d'achat ;
10. Photocopieur – Autorisation d'achat
11. Commissaire à l'assermentation – Renouvellement de permis ;
12. Réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville – Autorisation de paiement de la firme d'architecte ;
13. Réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville – Autorisation de paiement de la retenue d'exécution à l'entrepreneur ;
14. Réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville – Autorisation de paiement des honoraires de l'ingénieur au dossier ;
15. Réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville – Travaux d'extra – Autorisation de paiement ;
16. Assurance Hôtel de Ville – Couverture des livres de la bibliothèque ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

17. Glissement de terrain – Demande de modification d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
18. Glissement de terrain – Demande de réouverture de dossier au ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs ;
19. Glissement de terrain – Autorisation de paiement des honoraires de l'ingénieur au dossier ;

20. Société protectrice des animaux de Drummond – Autorisation de paiement de la facture ;
21. Mesures d’urgence – Tempête du 1^{er} novembre – Autorisation de paiement à la Croix-Rouge ;
22. Mesures d’urgence – Tempête du 1^{er} novembre – Autorisation de paiement pour la nourriture offerte ;
23. Mesures d’urgence – Programme général d’indemnisation et d’aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Tempête automnale ;

VOIRIE MUNICIPALE

24. Ministère des Transports du Québec – Entretien de la chaussée, route 132 ;
25. Abrogation de résolution – Résolution no. 2019-12-471 – Réhabilitation du rang Sainte-Anne – Autorisation de paiement, dernier décompte progressif – Consultant au dossier ;
26. Abrogation de résolution – Résolution no. 2019-10-343 – Stationnement du Métro – Déneigement – Mandat d’un cabinet d’avocat ;
27. Stationnement du Métro – Convention de bail – Autorisation de signature ;
28. Réfection des trottoirs rue Trahan – Autorisation de signature de l’entente de collaboration avec le ministère des Transports ;

HYGIÈNE DU MILIEU

29. Réseau d’aqueduc – Fuite d’eau au 92, route Marie-Victorin – Autorisation de paiement ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

30. Vente d’une part de terrain – Rue Martel – Mandater les signataires ;
31. Rue Plamondon – Achat des infrastructures ;

LOISIRS ET CULTURE

32. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 1 – Autorisation de paiement pour retouche de peinture ;
33. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 2 – Autorisation de paiement à l’entrepreneur ;
34. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 2 – Annulation du contrat de l’entrepreneur ;
35. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 2 – Autorisation de paiement de papier peint ;
36. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 2 – Autorisation de paiement de l’architecte au dossier ;
37. Aménagement paysager – Achat de jardinières de fleurs ;
38. Vélo sur la rivière – Demande de financement ;
39. Feuillet paroissial de Sainte-Marguerite D’Youville – Espace publicitaire pour l’année 2020 ;
40. Achat comité des loisirs – Haut-parleur – Autorisation de paiement ;
41. Rendez-vous québécois du loisir rural – Autorisation de participation ;
42. Chevaliers de Colomb – Demande de financement ;

-
43. Affaires diverses ;
 44. Documents déposés ;
 45. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
 46. Période de questions ;
 47. Levée de l’assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 13 janvier 2020, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

2020-02-044

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 13 janvier 2020 et d'en autoriser la signature.

04. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2019

La secrétaire d'assemblée dépose les états des revenus et des dépenses du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 de la Municipalité de Pierreville.

05. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 7 février 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-045

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2020.

Isabelle Tougas

Secrétaire/commis-comptable

Déboursés directs

1	7564	CEPN (Institution Kiuna) - Remboursement location gymnase 2019	120.00 \$
2	7565	Association du Hockey Mineur - Aide financière 2020	100.00 \$
3	7566	Bougie-Bus Inc. - Contribution 2020	7 358.00 \$
4	7567	Smith Denise - Prix de participation pour décorations de Noël 2019	100.00 \$
5	7568	OMH de Pierreville - Quote-part 2020	13 516.00 \$
6	7569	Shooner Paul - Prix de participation pour décorations de Noël 2019	100.00 \$
7	7570	Ministre des finances - Duplicata de carte de compétence pour Sylvain Bardier	35.00 \$
8	7571	Bussières Josée - Achats de jeux, tableau	570.47 \$
9	7572	Lemay Germaine - Prix de participation pour décorations de Noël 2019	100.00 \$
10	7573	Bussières Josée - Cerceaux et bases, cônes, bâtons plastiques, brosse pour tableau, marqueurs, poignées	739.58 \$
11	7574	Conseil de bande Odanak - Contribution pour entente glissement de terrain	10 095.00 \$
12	7575	Annulé	
13	7576	Annulé	
14	7577	Ministre des finances - Autorisation glissement terrain (rang de L'Ile) - MELCC	3 396.00 \$
15	7578	Ministre des finances - Analyse glissement terrain (rang de L'Ile) - MFFP	1 966.98 \$
Sous-total des factures déjà payées			32 834.05 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacement janvier 2020	7.70 \$
2		Manon Ricard - Déplacements janvier 2020	28.60 \$
3		Sylvain Bardier - Cellulaire janvier 2020	60.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			96.30 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone de décembre 2019, janvier 2020	1 353.10 \$
2		Hydro-Québec - Électricité de décembre 2019	6 694.01 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. provinciales de janvier 2020	8 024.16 \$
4		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. fédérales de janvier 2020	3 335.50 \$

5		RREMQ - Remise du régime de retraite de janvier 2020	2 964.30 \$
6		Sogetel - Services Internet de janvier 2020	18.34 \$
7		Télus Mobilité - Cellulaires maire et dg de janvier 2020	171.02 \$
8		Visa Desjardins - Itunes, frais annuels, repas, décorations de Noël	914.25 \$
9		Gestion Écono Plus inc. - Frais de gps de janvier 2020	40.24 \$
Sous-total des factures déjà payées			23 514.92 \$

Fournisseurs (dépenses 2019)

1	7579	Fédération québécoise des municipalités - Formation Éric (les élus, la Loi et la prévention)	505.89 \$
2		Suite: honoraires professionnels Marc-André Harnois pour réfections toiture HV et Glissement de terrain rang De Ile	2 419.73 \$
3	7580	Les Services EXP inc. - Étude climatisation/chauffage Hôtel de Ville et centre communautaire 2019	3 426.26 \$
4	7581	Infotech - Transport de papeterie pour la taxation	51.40 \$
5	7582	Nancy Despatie - Nourriture pour mesures d'urgences 2-3-4 novembre 2019 (Panne de courant)	486.00 \$
6	7583	Doucet + Turcotte architectes - Relevé et mise en plan et concept	2 644.43 \$
Sous-total des factures déjà payées			9 533.71 \$

Fournisseurs 2020

			- \$
1		Boisvert Lyne - Déplacements: Trois-rivières pour factures, Buromax - revenu Québec tps/tvq, Nicolet, Mégaburo	580.25 \$
2		Suite: MRC Taux Variés, Greenfiel Park, Vitrierie Drummond, Drummond Infoplus, Pierreville taux variés	
3	7584	Boisvert Lyne - Dépenses: Cotisation CPA-CGA, Batterie Duracell, Vitrierie Drummond, moniteur humidité, savon	1 456.89 \$
4	7585	Buropro - Papier rose pour consultation publique, photocopies du mois de janvier 2020	371.34 \$
5	7586	Coop de Santé Solidarité Shooner-Jauvin - Contribution annuelle 2020	19 929.49 \$
6	7587	Descheneaux Éric - Déplacements: Conférence à l'Hôtel de ville de Nicolet pour fond FTQ, rencontre Rockfest Sorel	63.80 \$
7	7588	Dépanneur Pierreville - Essence Camions pour le mois de janvier 2020	364.08 \$
8	7589/7590	Essence Ultramar - Diesel tracteur pour le mois de janvier 2020	329.00 \$
9	7591	Emco corporation - Pièces pour aqueduc (2x paquetage de transition et 1x joint de retenu)	89.22 \$
10	7592	Équipements Raydan - Courroie pour souffleuse ND, conditionneur de carburant tracteur, balai Stihl	255.47 \$
11	7593	Environex - Tests d'eaux usées pour les prélèvements du mois de janvier 2020	215.87 \$
12	7594	Le Lien Maison de la famille - Aide financière annuelle 2020	1 500.00 \$
13	7595	Les Entreprises d'Électricité D.A. - Lumières de rues, 100 Rousseau, 196, rang De L'Ile, salle Renaud-Baril	386.62 \$
14		Les Entreprises Bergeron 2009 inc. - 4/6 vers. Déneigement	35 018.14 \$
15	7596	Les Entreprises Bergeron 2009 inc. - Réparation fuite d'eau coin St-Joseph et Marie-Victorin	2 213.28 \$
16	7597	Mégaburo - Dossier rouge, boîtes, post-it, étiquettes	250.41 \$
17	7598	Yvon et Alex Michon enr. - Peinturer centre communautaire (vestiaire, entrée, salle de bain)	3 104.33 \$
18	7599	Normand Bardier - Excavation fuite d'eau coin St-Joseph et route Marie-Victorin	804.83 \$
19	7600	Patrick Morin inc. - Ruban électrique, rondelle, nécessaire de plomberie, peinture orange, courroie de sablage	60.91 \$
20	7601	Poste Canada - Publipostage consultation publique pour le budget	161.68 \$
21	7602	Prodec - Fondant à glace	243.10 \$
22	7603	ADT - frais annuels pour la télésurveillance et vol au garage 100 rue Rousseau, 26 rue Ally	869.22 \$
23	7604	Québec municipal - Adhésion annuelle sur le Web	334.94 \$
24	7605	Régie IAEP du Bas Saint-François - Consommation d'eau de janvier 2020	16 361.46 \$
25	7606	Régie des déchets - 2/12 vers. Quote-part, service de location et collecte de 2 conteneurs au garage municipal	21 146.17 \$
26	7607	Régie d'incendie - 1/4 versement de la quote-part 2020, interventions au 244 rang Du Chenal-Tardif, 79 rue Georges	27 887.15 \$

27	7608	Réseau Biblio du Centre du Québec - Contributions municipales régulières, cotisations développement	14 037.91 \$
28	7609	Croix-Rouge Canadienne - Frais de livraison de lits, couvertures, oreillers	2 518.24 \$
29	7610	Société historique d'Odanak - Billet pour événement bénéfice 2020	100.00 \$
30	7611	SPAD - Contrat de contrôle animalier 2020	2 961.30 \$
31	7612	Fabrique Sainte-Marguerite d'Youville - Contribution au feuillet paroissial	100.00 \$
32	7613	Association des directeurs municipaux du Québec - Renouvellement annuel à l'ADMQ	923.43 \$
33	7614	ADN Communication - Frais mensuel pour alertes municipales	79.83 \$
34	7615	Thomson Reuters - Accès à l'info Loi annotée MAJ #48	126.00 \$
35	7616	Gamelin Yvon - 3/5 versement déneigement stationnements	1 474.39 \$
36	7617	Cyr Système inc. - Calibration débitmètre pour canal V-Notch	574.88 \$
37	7618	Entandem (Socan) - Redevance en droit d'auteur, entrée gratuite pour l'événement fête nationale	86.24 \$
Sous-total des factures à payer			156 979.87 \$

Total des factures du mois	222 958.85 \$
-----------------------------------	----------------------

06. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19 h 34 et se termine à 19 h 53.

LÉGISLATION

07. MUSÉE DES ABÉNAKIS – Cocktail-bénéfice – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT QUE pour une neuvième année, le Musée des Abénakis d'Odanak organise un cocktail-bénéfice ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette soirée, il y aura un cocktail dînatoire avec tirages, prix de présence, encan silencieux et des découvertes autochtones ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est une occasion unique de découvrir la richesse artistique et culinaire des Premières Nations et permet également de contribuer à la mission du premier musée autochtone au Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-046

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire, monsieur Éric Descheneaux à participer à ce cocktail-bénéfice organisé par le Musée des Abénakis d'Odanak au coût de 100 \$ le jeudi 19 mars 2020.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès & formations - Élus » 02 110 00 454

08. SOIRÉE RECONNAISSANCE – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT QUE le 28 mars prochain les Chevaliers de Colomb du conseil 1889 de Pierreville organisent une activité de reconnaissance pour souligner l'engagement et la fidélité des Frères Chevaliers qui paient leur carte de membre depuis plus de 25 ans ;

CONSIDÉRANT QUE les élus de ce conseil ont reçu une invitation à cet événement, ainsi que les conjoints, conjointes de chacun ;

2020-02-047

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la conseillère madame Ginette Nadeau à participer à cette soirée de reconnaissance pour les Chevaliers de Colomb ;

DE payer un montant de 25 \$, soit pour la réservation pour une personne.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès & formations - Élus » 02 110 00 454

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

09. ABROGATION DE RÉSOLUTION – Résolution no. 2020-01-014 – Photocopieur – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2020-01-014* concernant l'achat d'un photocopieur pour l'Hôtel de Ville a été adoptée lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette séance de nouvelles propositions ont été faites et que celles-ci étaient plus intéressantes pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris la décision d'acheter un autre type de photocopieur pour les bureaux de l'Hôtel de Ville ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-048

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la *Résolution no. 2020-01-014 – Photocopieur – Autorisation d'achat*.

10. PHOTOCOPIEUR – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se doter d'un nouveau photocopieur performant et fiable vu la quantité d'impressions et de photocopies effectuées en cours d'exercice ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois offres de différents modèles de photocopieurs, soit des entreprises Buropro Citation, Mégaburo et Docuflex ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-049

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un photocopieur de marque Konica Minolta BH-C658 à l'entreprise BUROPRO CITATION pour une somme de ± 9 290 \$ (taxes en sus) ;

QUE ce prix inclut un fax et un finisseur d'agrafage.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Mobilier de bureau » 03 310 00 001

11. COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION - Renouvellement de permis

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens doivent être assermentés, et ce, pour différentes raisons ;

CONSIDÉRANT QUE la licence de la directrice générale vient à échéance le 16 mars prochain ;

2020-02-050

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert, a procédé à une demande de renouvellement de son certificat de commissaire à l'assermentation, et ce au coût de ± 40,25 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Abonnement et cotisation professionnelle » 02 130 00 494

**12. RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE
– Autorisation de paiement de la firme d'architecte**

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-04-098* mandatait la firme d'architecte Un à un Architectes dans le cadre du projet de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires au 30 novembre 2019 pour le suivi des travaux ;

2020-02-051

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la firme Un à un Architectes d'une somme de ± 840 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rénovation toiture - HV » 03 310 01 008

**13. RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE
– Autorisation de paiement de la retenue d'exécution à l'entrepreneur**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville sont maintenant terminés, il faut procéder au paiement de la retenue d'exécution des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu toutes les quittances demandées à l'entrepreneur ;

2020-02-052

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la retenue d'exécution à l'entreprise 2BR Construction inc. au montant de ± 18 895,31 \$ (taxes en sus), et ce, suite à l'autorisation du maire, monsieur Éric Descheneaux ;

QUE l'entrepreneur s'engage à installer à ses frais les drapeaux sur le toit, et ce, lorsque les réparations des poutres seront effectuées.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rénovation toiture - HV » 03 310 01 008

**14. RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE –
Autorisation de paiement des honoraires de l'ingénieur au
dossier**

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur de la FQM, monsieur Marc-André Harnois a été mandaté dans le dossier de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une facture pour ses honoraires en date du 31 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-053

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la FQM d'une somme de ± 1 212,41 \$ (taxes en sus) pour les honoraires de monsieur Marc-André Harnois.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rénovation toiture - HV » 03 310 01 008

**15. RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE –
Travaux d'extra – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE lors de travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville, l'entrepreneur a découvert que les poutres de soutien du vestibule étaient endommagées à la suite d'infiltration d'eau provenant de la couverture ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont dû être effectués afin de constater l'étendue du problème ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-054

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture d'une somme de ± 410 \$ (taxes en sus) à l'entreprise Construction Thiery Lampron Inc. pour les travaux supplémentaires.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rénovation toiture - HV » 03 310 01 008

**16. ASSURANCE HÔTEL DE VILLE – Couverture des livres de
la bibliothèque**

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque fait partie intégrante du bâtiment de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 10.2 de la convention de service du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, nous nous devons de voir à ce que les biens culturels déposés par le Réseau Biblio à notre bibliothèque soient assurés selon la valeur de remplacement à neuf de ceux-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le calcul effectué par le Réseau Biblio CQLM présente une somme de 104 707 \$ en couverture d'assurance ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-055

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'inclure dans le montant de 247 873 \$ représentant la somme assurée pour le contenu de

l'Hôtel de Ville, le montant de 104 707 \$ pour la protection des livres de notre bibliothèque.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

17. GLISSEMENT DE TERRAIN - Demande de modification d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville projette reprendre les travaux visant à la réparation du glissement de terrain survenu sur le rang de l'Île en avril 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation avait été délivré le 20 juin 2018 dans ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE les délais pour effectuer les travaux sont maintenant échus ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir une nouvelle autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) conformément à la loi sur la qualité de l'environnement avant de procéder à la réalisation de tels travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-056

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'ingénieur de la FQM monsieur Marc-André Harnois à présenter une deuxième demande d'autorisation conforme à la loi sur la qualité de l'environnement pour le projet de stabilisation de talus du rang de l'Île, dans le secteur Notre-Dame, et à présenter tout engagement en lien avec cette nouvelle demande ;

D'AUTORISER le paiement relatif aux frais d'analyse de ± 3 396 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – rang de l'Île » 03 310 00 004

18. GLISSEMENT DE TERRAIN – Demande de réouverture de dossier au ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'intention de reprendre les travaux de stabilisation du glissement de terrain survenu en avril 2016 sur le rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation avait été délivré le 20 juin 2018 dans ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE les délais pour effectuer les travaux sont maintenant échus ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir de nouveau une autorisation du ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs conformément à la loi avant de procéder à la réalisation de tels travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-057

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'ingénieur de la FQM monsieur Marc-André Harnois à présenter une deuxième demande d'autorisation conforme à la loi pour le projet de stabilisation de talus du rang de l'Île, dans le secteur Notre-Dame, et à présenter tout engagement en lien avec cette nouvelle demande ;

D'AUTORISER le paiement relatif aux frais d'analyse liés à la demande d'autorisation pour un montant de ± 1 966,98 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – rang de l'Île » 03 310 00 004

19. GLISSEMENT DE TERRAIN – Autorisation de paiement des honoraires de l'ingénieur au dossier

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur de la FQM, monsieur Marc-André Harnois a été mandaté pour retravailler dans le cadre du projet de réparation du glissement de terrain survenue en avril 2016 dans le rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur de la FQM, Marc-André Harnois a dû refaire les demandes de modifications d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et demander une réouverture de dossier au ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) pour réactiver le dossier du premier trou du glissement de terrain du rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une facture des honoraires au 31 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-058

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la FQM pour les honoraires au 31 décembre 2019, de monsieur Marc-André Harnois dans le dossier du glissement de terrain pour une somme de ± 892,16 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – rang de l'Île » 03 310 00 004

20. SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND – Autorisation de paiement de la facture

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2018-12-455* adoptée lors de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018 autorisait le renouvellement de l'entente de service pour le contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de cette entente de trois ans se fait par le biais de plusieurs versements, soit un par année ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-059

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture pour l'année 2020 à la Société protectrice des animaux de Drummond d'une somme de ± 2 575,60 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « SPAD » 02 290 00 451

21. MESURES D'URGENCE – Tempête du 1^{er} novembre – Autorisation de paiement à la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} novembre 2019, une tempête automnale majeure a touché la province privant ainsi plusieurs citoyens d'électricités durant plusieurs jours ;

CONSIDÉRANT QU'afin de venir en aide à ces citoyens, la municipalité a fait appel à la Croix-Rouge en demandant 36 lits avec couvertures et oreillers, ainsi que des troussees d'hygiène ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-060

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Croix-Rouge d'un montant de ± 2 400,24 \$ (taxes en sus) pour l'utilisation de matériel d'urgence.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Location véhicule sinistre – 1^{er} novembre » 02 230 00 515

22. MESURES D'URGENCE – Tempête du 1^{er} novembre – Autorisation de paiement pour la nourriture offerte

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} novembre 2019, une tempête automnale majeure a touché la province privant ainsi plusieurs citoyens d'électricités durant plusieurs jours ;

CONSIDÉRANT QU'un centre pour venir en aide aux citoyens touchés a été ouvert au centre communautaire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'afin de subvenir aux besoins de basse de ces sinistrés, il a fallu les nourrir ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-061

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures à madame Nancy Despatie pour une somme de ± 481 \$ pour la nourriture qui a été offerte aux citoyens dans le besoin.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Location véhicule sinistre – 1^{er} novembre » 02 230 00 515

23. MESURES D'URGENCE – Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Tempête automnale

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska a été désignée pour bénéficier du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents mis en œuvre le 12 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la tempête automnale du 1^{er} novembre, la Municipalité de Pierreville a déployé un centre pour les personnes sinistrées ;

CONSIDÉRANT QUE des frais totalisant ± 8 691,31 \$ incluant les taxes ont été engendrés par cette tempête, la Municipalité désire présenter une

réclamation au Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents afin de recevoir une aide financière pour le remboursement des frais de mise en application des mesures d'urgence sur le territoire de la Municipalité ;

2020-02-062
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater le maire, monsieur Éric Descheneaux, afin de faire les démarches nécessaires à la demande d'aide financière au Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents et de remettre au ministère de la Sécurité publique tous les documents nécessaires afin de compléter ladite demande en incluant cette résolution.

VOIRIE MUNICIPALE

24. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – Entretien de la chaussée, route 132

CONSIDÉRANT QUE la route Marie-Victorin et la rue Maurault (Route 132) sont sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la route 132 traverse le cœur de la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la circulation routière journalière de la route 132 est importante ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu des plaintes sur l'entretien hivernal des usagers de cette route ;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'arrivée de l'hiver, plusieurs incidents sont survenus dû à la chaussée glissante ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville se soucie de l'entretien de la chaussée et de la sécurité des automobilistes de cette route ;

2020-02-063
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander au ministère des Transports du Québec, direction générale de la Mauricie – Centre-du-Québec de porter une attention particulière à l'entretien de la chaussée dans le secteur de notre municipalité ;

QUE le ministère des Transports, par son devis d'exécution des travaux d'entretien hivernaux de la chaussée, exige de l'entrepreneur général une chaussée dégagée et déglacée en tout temps durant la saison hivernale ;

QUE la Municipalité de Pierreville demande au ministère des Transports, direction générale de la Mauricie – Centre-du-Québec de réviser le classement de cette route numérotée à la hausse dans le but d'améliorer son entretien.

25. ABROGATION DE RÉOLUTION – Résolution no. 2019-12-471 – Réhabilitation du rang Sainte-Anne – Autorisation de paiement, dernier décompte progressif – Consultant au dossier

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-12-471* a été adoptée lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2019 autorisant le paiement totalisant ± 2 945 \$ (taxes en sus) à la firme FNX Innov, consultants pour les travaux de réhabilitation du rang Sainte-Anne ;

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont eu lieu et que la firme a accepté de réduire leur facture ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-064

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la *Résolution no. 2019-12-471 - Réhabilitation du rang Sainte-Anne – Autorisation de paiement, dernier décompte progressif – Consultant au dossier.*

26. ABROGATION DE RÉOLUTION – Résolution no. 2019-10-343 – Stationnement du Métro – Déneigement – Mandat d'un cabinet d'avocat

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-10-343* a été adoptée lors de la séance ordinaire du 15 octobre 2019 mandatant l'avocate Me Annie Aubé de la firme Therrien Couture afin de préparer et rédiger une entente de location entre la Municipalité de Pierreville et le Marché Métro Rouillard et Frères, représenté par monsieur Guillaume Rouillard ;

CONSIDÉRANT QUE dû à plusieurs changements dans ce dossier, beaucoup d'éléments dans cette résolution ne sont plus valide ;

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-11-412*, adoptée lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2019, modifiait la résolution en titre ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-065

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la *Résolution no. 2019-10-343 - Stationnement du Métro – Déneigement – Mandat d'un cabinet d'avocat*

ET par le fait même, abroger la *Résolution no. 2019-11-412 – Modifiant la résolution no. 2019-10-343.*

27. STATIONNEMENT DU MÉTRO – Convention de bail – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire louer le stationnement appartenant au Marché Métro Rouillard et Frères inc., représenté par monsieur Guillaume Rouillard, afin qu'il devienne un stationnement public ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a demandé à la firme Therrien Couture Avocats de créer un bail de location entre la Municipalité et le Marché Métro Rouillard et Frères inc., représenté par monsieur Guillaume Rouillard ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'effectuer la location du stationnement, la Municipalité doit, à ses propres frais, et ce, pendant toute la durée du bail, maintenir en vigueur les polices d'assurance nécessaires, soit une

police « Tous risques » d'au moins un million de dollars et une police d'assurance responsabilité civile générale d'une limite inclusive d'au moins deux millions de dollars ;

CONSIDÉRANT QUE la durée initiale du bail sera d'une période d'un an à partir du 15 novembre 2019, avec une possibilité de renouvellement ;

CONSIDÉRANT QUE la location se fera au coût de 1 \$ par année ;

CONSIDÉRANT QUE pour toute la durée de la location, la Municipalité devra prendre en charge, à ses propres frais, le déneigement du stationnement ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-066

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire, Monsieur Éric Descheneaux, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville la convention de bail pour la location du stationnement du Marché Métro Rouillard et Frères inc. représenté par monsieur Guillaume Rouillard, dûment préparée par la firme Therrien Couture Avocats.

28. RÉFECTION DES TROTTOIRS RUE TRAHAN – Autorisation de signature de l'entente de collaboration avec le ministère des Transports

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté le ministère des Transports par le biais de la *Résolution no. 2019-08-259* afin de procéder à la réfection des trottoirs de la rue Trahan ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit de signer une entente de collaboration afin de confier au MTQ la gestion du projet et d'établir les droits et obligations des parties dans le cadre de sa réalisation ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-067

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire, Monsieur Éric Descheneaux, et la directrice générale, Madame Lyne Boisvert à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville l'entente de collaboration avec le ministre des Transports, monsieur François Bonnardel.

HYGIÈNE DU MILIEU

29. RÉSEAU D'AQUEDUC – Fuite d'eau au 92, route Marie-Victorin – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE le 23 janvier 2020, une fuite du réseau d'aqueduc a eu lieu devant le 92, route Marie-Victorin ;

CONSIDÉRANT QU'afin de procéder à la réparation de ladite fuite, l'inspecteur de la municipalité, monsieur Sylvain Bardier, a dû faire appel à deux entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT QUE la journée de la fuite, une pelle a été louée à l'entrepreneur, monsieur Normand Bardier, mais que celle-ci n'était pas assez grosse pour procéder à la réparation de la fuite ;

CONSIDÉRANT QUE le lendemain de la fuite, une deuxième pelle plus grosse a été louée aux Entreprises Bergeron 2009 inc.

2020-02-068

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures des deux entrepreneurs pour la réparation de la fuite, soit un montant de ± 700 \$ (taxes en sus) à l'entrepreneur Normand Bardier, et un montant de ± 1 925 \$ (taxes en sus) aux Entreprises Bergeron 2009 inc.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien & réparation aqueduc » 02 413 00 521

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

30. VENTE D'UNE PART DE TERRAIN – Rue Martel – Mandater les signataires

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour le déploiement de la fibre optique dans la municipalité sont en cours ;

CONSIDÉRANT QU'afin que le système soit en fonction, l'entreprise Sogetel doit établir un bâtiment dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un terrain de libre sur la rue Martel, celle-ci désire vendre une partie de ce terrain, à raison de 30 pieds sur 103 pieds à l'entreprise Sogetel pour le prix de ± 9 000 \$ (taxes en sus)

CONSIDÉRANT QU'une clôture sera installée aux frais de l'acheteur ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'arpentage et des professionnelles nécessaires à la transaction seront aux frais de l'acheteur

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-069

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la vente d'une part de terrain situé sur la rue Martel pour un total de 3 090 pieds carrés au coût de ± 9 000 \$ (taxes en sus) à l'entreprise Sogetel ;

DE MANDATER le maire, monsieur Éric Descheneaux et la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville, tous les documents permettant de conclure ladite vente.

31. RUE PLAMONDON – Achat des infrastructures

CONSIDÉRANT QUE le 13 juillet 1986, selon un acte de vente intervenu devant Me Claire Laforce notaire à Pierreville, province de Québec, sous le numéro 1960 de ses minutes, et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Nicolet-Yamaska, le 30 juillet 1986 sous le numéro 143037, le vendeur Roger Letendre vendait à la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Thomas de Pierreville, l'immeuble ci-après, qui confirmait le transfert de propriété de la rue Ducharme, et des systèmes d'aqueduc et d'égout présents sur cette rue, pour la somme symbolique de un dollar (1\$) ;

DÉSIGNATION

Une portion de terre sise en la Municipalité de la Paroisse de St-Thomas de Pierreville, de figure irrégulière, étant connue et désignée comme étant la subdivision huit du lot originaire NEUF CENT DEUX (902-8) du cadastre officiel de la Paroisse de St-Thomas de Pierreville. Sans bâtisse.

Par les mêmes présentes, ledit ROGER LETENDRE vend à ladite Corporation Municipale de la Paroisse de St-Thomas de Pierreville, avec la seule garantie de ses faits personnels, les systèmes d'aqueduc et d'égout, ainsi localisés, savoir :

Partant d'un point «A» sis sur la subdivision huit du lot originaire NEUF CENT DEUX (902-8) du cadastre officiel de la Paroisse de St-Thomas de Pierreville, ledit point «A» étant sis à environ cent soixante-douze pieds (172') de la Rivière St-François, soit à environ quinze pieds (15'), côté nord de la ligne nord-est du lot 902-9 dudit cadastre, lesdits systèmes d'aqueduc et d'égout longent la rue Tremblay sur une distance d'environ cent cinq pieds (105'), soit pour une partie sur le lot 902-8 et pour une autre partie, sur le lot 902-4 ;

Partant toujours dudit point «A», lesdits systèmes d'aqueduc et d'égout courent le long de la rue vendue aux présentes, soit la subdivision huit du lot originaire neuf cent deux (902-8), dudit cadastre, sur une distance d'environ trois cent quatre-vingt-pieds (380'), en suivant les sinuosités de ladite rue.

Il est de plus entendu entre les parties que les services d'aqueduc et d'égout cédés en vertu des présentes font partie d'un projet déjà approuvé par la Corporation Municipale de St-Thomas de Pierreville et tous prolongements, conformes, au plan général, desdits services, deviendront *«ipso facto»* propriété de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE cet acte de vente prévoit que les services d'aqueduc et d'égout cédés en vertu de cet acte, *«font partie d'un projet déjà approuvé par la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Thomas-de-Pierreville et que tous les prolongements, conformes au plan général, desdits services, deviendront «ipso facto» propriété de la Municipalité »* ;

CONSIDÉRANT QUE le Village de Pierreville, de la Paroisse de Notre-Dame-de-Pierreville et de la Paroisse de Saint-Thomas-de-Pierreville ont adopté un règlement autorisant la présentation d'une demande commune, au Gouvernement du Québec, le priant de constituer la municipalité locale issue de regroupement des trois municipalités en vertu de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., c. O-9) ;

CONSIDÉRANT QUE le décret portant le numéro 632-2001 daté du 30 mai 2001 faisant droit à la demande précitée pour constituer une municipalité locale issue du regroupement du Village de Pierreville, de la Paroisse Notre-Dame-de-Pierreville et de la Paroisse de Saint-Thomas-de-Pierreville pour créer la nouvelle municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 114 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., c. O-9), la municipalité de Pierreville succède aux droits et obligations des municipalités regroupées en devenant sans reprise d'instance, partie à toute instance à la place de

celles-ci et est liée par tous les règlements, résolutions et autres actes adoptés par ces municipalité ;

CONSIDÉRANT le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire de la rue Plamondon, entre les rues Tremblay et Ducharme, sur une longueur de 224 mètres pour desservir les résidences unifamiliales construites ou à construire ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux d'infrastructures ont été réalisés à l'automne 2015 et qu'aucune résidence n'est actuellement raccordée au réseau ;

CONSIDÉRANT QUE les plans et les infrastructures ont reçu une approbation du MELCC ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 août 2018, la firme d'ingénieurs WSP a transmis à la Municipalité les plans tels que construit (et autres documents techniques et administratifs) concernant les travaux de construction des infrastructures, d'égout domestique, d'aqueduc et de voirie de la rue Plamondon, entre les rues Ducharme et Tremblay, réalisés par le promoteur monsieur Roger Letendre ;

CONSIDÉRANT QUE WSP recommande la réception définitive des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE selon WSP tous les essais ont été validés afin que ces derniers puissent émettre la lettre de recommandation provisoire et définitive de la rue et des infrastructures d'égout domestique, d'aqueduc et de voirie de la rue Plamondon décrite précédemment ;

CONSIDÉRANT le «FORMULAIRE D'ATTESTATION DE CONFORMITE DES TRAVAUX AUX PLANS ET DEVIS ET A L'AUTORISATION ACCORDEE» dûment complétée par la firme WSP ; (Annexe 2 – «FORMULAIRE D'ATTESTATION DE CONFORMITE DES TRAVAUX AUX PLANS ET DEVIS ET A L'AUTORISATION ACCORDEE» / formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*)

CONSIDÉRANT QU'en raison de l'absence d'égout pluvial dans cette rue, les drains de fondation ne peuvent se raccorder à l'égout domestique et devront être dirigés et/ou pompés sur le terrain des propriétaires, pour s'écouler vers la rue ou en arrière des lots vers le secteur agricole, et que cette obligation doit être mentionnée aux contrats de vente des terrains de cette rue afin que le promoteur puisse informer tout acquéreur subséquent des présentes conditions ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-070

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat des infrastructures construites dans, sur et au-dessus des lots 5 743 748 du cadastre du Québec, identifiés comme étant la rue Plamondon et comportant des infrastructures d'égout domestique, d'aqueduc et de voirie, moyennant la somme de un dollar (1\$) ;

D'AUTORISER le maire, monsieur Éric Descheneaux et la directrice générale, madame Lyne Boisvert à signer tout acte pour et au nom de la Municipalité de Pierreville concernant les transferts des lots décrits précédemment de même que les infrastructures qui y sont construites dans, sur et au-dessus de ceux-ci, à savoir, les infrastructures d'égout domestique, d'aqueduc et de voirie de la rue Plamondon ;

DE MANDATER Me Claire Laforce notaire, à produire un acte notarié concernant le transfert de lots et d'infrastructures décrites précédemment ;

DE DEMANDER à Me Claire Laforce, notaire, de prévoir une clause spécifique qu'en raison de l'absence d'égout pluvial dans cette rue, les drains de fondation ne peuvent se raccorder à l'égout domestique et devront être dirigés et/ou pompés sur le terrain des propriétaires, pour s'écouler vers la rue ou en arrière des lots vers le secteur agricole, afin que tout promoteur et acquéreur subséquent soit informé de cette contrainte et des présentes conditions.

LOISIRS ET CULTURE

32. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation phase 1 – Autorisation de paiement pour retouche de peinture

CONSIDÉRANT QUE certaines retouches de peinture ont dû être faites dans le portique, le vestiaire et les toilettes du centre communautaire ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-071

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture à l'entreprise Yvon et Alex Michon enr. d'une somme de ± 2 700 \$ (taxes en sus) pour les retouches de peintures.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation – Ctr communautaire » 03 310 00 014

33. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation phase 2 – Autorisation de paiement à l'entrepreneur

CONSIDÉRANT QUE les travaux concernant les rénovations de la Salle des 6 et de la cuisine du centre communautaire ont été entamés par l'entrepreneur 2BR Construction inc. mandaté au dossier ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont arrêtés, car un problème d'isolation a été découvert ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur désire que la Municipalité lui paie les travaux effectués ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-072

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture au montant de ± 3 833,59 \$ (taxes en sus) à l'entrepreneur 2BR Construction inc., et ce, suite à l'autorisation du maire, monsieur Éric Descheneaux dans ce dossier.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation – Ctr communautaire » 03 310 00 014

34. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation phase 2 – Annulation du contrat de l’entrepreneur

CONSIDÉRANT QUE lors du retrait des tuiles du plafond suspendu de la Salle des 6 du centre communautaire, un problème d’isolation a été découvert ;

CONSIDÉRANT QUE ce problème doit être réglé, cela s’ajoute à l’appel d’offres et au contrat de l’entrepreneur mandaté au projet ;

CONSIDÉRANT QU’afin de solutionner cette problématique, des frais supplémentaires s’ajouteront au présent contrat ;

CONSIDÉRANT QUE pour les raisons précédemment énumérées, la Municipalité préfère annuler le contrat octroyé par la *Résolution no.2019-11-440* à l’entreprise 2BR Construction inc., et ce, dans le but de recommencer le processus d’appel d’offre pour la phase 2 du projet de rénovation du centre communautaire ;

2020-02-073

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’annuler et de mettre fin au contrat octroyé par le biais de la *Résolution no. 2019-11-440* à l’entreprise 2BR Construction inc.

35. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation phase 2 – Autorisation de paiement de papier peint

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de rénovation du centre communautaire, du papier peint a été acheté ;

2020-02-074

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de 6 rouleaux simple pour escalier de papier peint à l’entreprise Peinture Préfontaine d’une somme de ± 479,94 \$ (taxes en sus).

QUE cette somme n’inclut pas la pose dudit papier peint.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation – Ctr communautaire » 03 310 00 014

36. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation phase 2 – Autorisation de paiement de l’architecte au dossier

CONSIDÉRANT QUE la firme Doucet + Turcotte Architectes Inc. a été mandatée pour superviser les travaux de rénovation de la phase 2 du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QU’afin de permettre la progression des travaux de rénovation au centre communautaire, la firme d’architecte mandatée a procédé à une réunion de démarrage (1 h 30), a préparé la commande pour les meubles IKEA (10 h), en excluant le montage des meubles, a rencontré l’entrepreneur concernant l’isolation du mur extérieur (1 h 30), a fait des recherches et la rédaction des devis (7 h) et a procédé à l’analyse des prix des entrepreneurs (2 h) ;

CONSIDÉRANT QUE leur tarif horaire est de 100 \$;

CONSIDÉRANT QU’une quatrième facture de ± 2 300 \$ (taxes en sus) pour ce mandat a été envoyée le 30 novembre 2019

2020-02-075

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement d'un quatrième versement de ± 2 300 \$ (taxes en sus) à la firme Doucet + Turcotte Architectes inc.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation – Ctr communautaire » 03 310 00 014

37. AMÉNAGEMENT PAYSAGER – Achat de jardinières de fleurs

CONSIDÉRANT QUE nous devons déjà commencer à penser à la saison estivale et que nous devons nous préparer afin d'embellir le centre du village des secteurs Pierreville et Notre-Dame ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-076

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de 25 jardinières de 18 pouces afin de les installer durant la saison estivale dans les rues Georges, Maurault et Principale pour une somme de ± 1415 \$ (taxes en sus) ;

QUE les jardinières soient achetées chez différentes entreprises d'ici, et ce, afin d'encourager l'économie locale, ces achats seront répartis selon l'ordre suivant :

<i>Ferme André Janelle</i>	5
<i>Ferme des Ormes</i>	5
<i>Ferme Jean-Yves Gamelin</i>	5
<i>Ferme Jean Gagnon</i>	5
<i>Ferme Chantal et Diane Janelle</i>	5

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « B.N.D. Parcs » 02 701 50 639

38. VÉLO SUR LA RIVIÈRE – Demande de financement

CONSIDÉRANT QUE le service Vélo sur la rivière est très apprécié des touristes et citoyens qui l'utilise ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire poursuivre sa collaboration avec la Municipalité de Saint-François-du-Lac et le Conseil de bande d'Odanak afin que ce service perdure ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme devra fournir à la Municipalité un rapport d'activité, soit le nombre d'utilisateurs ayant utilisé ce service au cours de la saison estivale 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-077

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la quote-part de la Municipalité pour le service de Vélo sur la rivière de 5 000 \$;

QUE l'organisme devra déposer leurs états financiers de l'année 2019 afin de recevoir ladite subvention.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Vélo sur la rivière » 02 701 98 990

**39. FEUILLET PAROISSIAL DE SAINTE-MARGUERITE
D'YOUVILLE – Espace publicitaire pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu une demande de partenariat financier pour le feuillet paroissial, le 27 janvier dernier, de la Paroisse Sainte-Marguerite-d'Youville ;

2020-02-078

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de partenariat financier pour la réservation d'un espace publicitaire dans le feuillet paroissial du Bas-Saint-François, au coût de ± 100 \$;

QUE l'inscription soit faite au nom de la Municipalité de Pierreville, exactement comme les années précédentes.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Publicité & information – Feuillet paroissiale » 02 702 91 340

**40. ACHAT COMITÉ DES LOISIRS – Haut-parleur –
Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs a procédé à l'achat d'un haut-parleur Behringer 10'' avec Bluetooth avec un trépied ;

2020-02-079

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture d'une somme de ± 399 \$ (taxes en sus) à l'entreprise Spec-Tech pour l'achat d'un haut-parleur.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comtés loisirs » 02 701 92 990

**41. RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL –
Autorisation de participation**

CONSIDÉRANT QUE les 7 et 8 mai 2020 aura lieu le 8^e Rendez-vous québécois du loisir rural à St-Donat ;

CONSIDÉRANT QUE ce rassemblement annuel est une occasion de formation, de réseautage et de partage d'idée pour les travailleurs en loisirs des municipalités de moins de 10 000 habitants des quatre coins de la province ;

2020-02-080

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'agente aux loisirs et à la vie communautaire, madame Josée Bussièrès à participer à ce rendez-vous au tarif étudiant de ± 55 \$ (taxes en sus) pour les deux journées ;

QUE la municipalité payera en plus, les frais d'hébergement, de repas et de déplacement à madame Bussièrès.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comtés loisirs » 02 701 92 990

42. CHEVALIERS DE COLOMB – Demande de financement

CONSIDÉRANT QUE le 28 mars prochain les Chevaliers de Colomb du conseil 1889 de Pierreville organisent une activité de reconnaissance pour souligner l'engagement et la fidélité des Frères Chevaliers qui paient leur carte de membre depuis plus de 25 ans ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'organiser cet événement, la location du centre communautaire de la Municipalité sera nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-02-081

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir un financement de 300 \$ à l'organisme des Chevaliers de Colomb afin de leur permettre la location de la salle du centre communautaire de la Municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Divers organismes » 02 701 90 990

43. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

44. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. **ENVIRONOR CANADA INC.** – Compte rendu des observations, visite du 22 janvier 2020 ;
2. **FADOQ** – Lettre de remerciement ;
3. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Rapport mensuel du traitement des déchets du mois de décembre 2019, Rapport mensuel du traitement du recyclage du mois de janvier 2020 ;
4. **TOURNOI DE SNOUT** – Lettre des organisateurs, remise d'une somme pour les loisirs ;

45. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et monsieur Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, Éric Descheneaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

46. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20 h 50 et se termine à 21 h 13.

Ces différents sujets ont été abordés lors de la période de questions :

*COOP de solidarité santé Shooner/Jauvin
Déneigement
Taxes pour le milieu agricole
Glissement de terrain
Réseau d'aqueduc*

47. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-02-082

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit
levée à 21 h 13.

Éric Descheneaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière